

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 8 février 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-4/02**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210208-lmc100000021678-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2021

Réception Préfet : 09/02/2021

Publication RAAD : 09/02/2021

OBJET : Approbation d'un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) et de l'avenant au CPOM pour 29 résidences autonomie bénéficiaires du forfait autonomie.

La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015 a créé le statut des résidences autonomie, auparavant appelés "logements foyers". Elles doivent désormais respecter certaines obligations, dont la mise en place d'actions individuelles ou collectives de prévention de la dépendance via l'utilisation du forfait autonomie.

Dès juin 2017, 23 résidences autonomie ont souhaité mettre en place des actions de prévention de la perte d'autonomie, financées grâce au versement du forfait autonomie. En lien avec la Conférence des Financeurs, un budget global de 549 288,68 € est mobilisé pour financer en 2021 de nouveaux projets pouvant être proposés par les résidences autonomie du Département.

Le présent rapport a pour objet de solliciter l'approbation du modèle type de l'avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé pour 5 ans en juin 2017, afin de renouveler l'attribution du forfait autonomie pour un an aux 29 candidats. Un nouveau CPOM est conclu pour la résidence autonomie de Torcy.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2015-1776 en date du 18 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement,

VU le décret n° 2016-696 en date du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/05 en date du 24 mars 2017, relative au montant du forfait autonomie de 389,59 € par place à titre de subvention, destiné aux gestionnaires des résidences autonomie,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif pour l'exercice 2021 du Département,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le modèle type d'avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) relatif au forfait autonomie attribué aux résidences autonomie pour le financement de leurs actions de prévention, tel qu'il figure en annexe n° 1 de la présente délibération ainsi que la signature d'un nouveau CPOM.

Article 2 : d'approuver les montants versés au titre du forfait calculé en fonction de la capacité totale installée de l'établissement et selon le programme des actions, aux résidences autonomie, dont la liste figure ci-dessous, et selon l'annexe n°2 de la présente délibération :

Communes	Résidences autonomie	AAC Montant du forfait autonomie du 01/01/2021 au 31/12/2021	
TOTAL		549 288,68 €	
Avon	Résidence Jean Fontenelle	19 089,91 €	
Champ sur Marne	Les Glycines	- €	Fermeture au 31/12/2020
Châton Landon	Les Plantagenets	33 000,00 €	
Chelles	Henri Trinquand & Albert Flamand	45 570,80 €	
Chenoise	Le Champ des Alouettes	5 515,20 €	
Coulommiers	La Colombière	15 281,40 €	
Fontainebleau	Rosa Bonheur	12 360,45 €	
Fontainebleau	Lorraine	9 518,20 €	
La Ferté-Gaucher	Résidence La Commanderie	- €	Forfait non consommé en 2020 (19 954,42 €)

Lagny sur Marne	Résidence la Sérénité	24 154,58 €	
Le Mée sur Seine	Les Tournelles	25 333,20 €	
Livry-sur-Seine	La Chesnaie	34 283,92 €	
Longueville	RÉSIDENCE LES JARDINS DU MARAIS	24 544,17 €	
MEAUX	RESIDENCE TERFAUX	6 254,40 €	
Melun	Résidence Yvonne de Gaulle	31 167,20 €	
Melun	Résidence Blanche de Castille	31 167,20 €	
Montereau Fault Yonne	Résidence Bellefeuille	15 193,29 €	
Moret Loing et Orvanne	Les Roses	26 923,71 €	
Mormant	Les libellules	16 237,80 €	
Nangis	Résidence du Château	13 530,70 €	
Nemours	Paul Vincent	8 287,40 €	
Noisiel	La Pergola	2 349,40 €	
Ozoir la Ferrière	Résidence du Parc	24 933,76 €	
PONTAULT COMBAULT	RÉSIDENCE GEORGES BRASSENS	16 088,00 €	
Rozay en Brie	Marpa Les Sources de l'Yerres	9 350,16 €	
St Fargeau Ponthierry	Les Heures Claires	20 836,96 €	
TORCY	Résidence Lucien Mayadoux	18 699,60 €	
Vaires sur Marne	Les Mésanges	33 115,15 €	
Varenes sur seine	Marpa Les Cyprès	3 905,90 €	
VILLEPARISIS	RÉSIDENCE OCTAVE LANDRY	22 596,22 €	

Le TOTAL s'élève à 549 288,68 €.

La résidence autonomie Les Glycines à Champs-sur-Marne fermera en fin d'année 2020.

Son CPOM s'arrêtera au 31 décembre 2020 avec un reliquat à restituer au Conseil Départemental de 4 264,59 €.

La résidence autonomie La Commanderie à La Ferté-Gaucher n'ayant pas consommé son forfait en 2020, aucune nouvelle ressource n'est attribuée en 2021.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au programme Frais liés au maintien à domicile des personnes âgées, opération Conférence des financeurs/forfait autonomie.

Article 4 : d'autoriser le Président à signer l'avenant au CPOM pour 29 résidences autonomie concernées ainsi qu'un nouveau CPOM pour la résidence autonomie Lucien Mayadoux de Torcy.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne